

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil - Deux-Montagnes
RIADM

Argent. - Deux-Mont. 6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30^{ème} étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@mcnv.gouv.qc.ca

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

ARGENTEUIL : Réseil int. municipal
Argenteuil - Deux-Montagnes

Je demande des audiences
publiques parce que il s'agit
d'un scandale pour le plan
de l'environnement
La population d'Argenteuil
n'est pas informée des nombreuses
informations de la Réseil
de la contamination de l'eau,
des puits, si rien n'est obtenu
tous les déchets, les irrespon-
sables, l'étude d'impact
est incomplète : elle ne tient
pas compte des facteurs importants -
pas assez élargie. La santé est
secondaire dans le dossier

17-10-2001
DATE

Denise Beaudoin
SIGNATURE
DENISE BEAUDOIN

Lachute, 12 octobre 2001

Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est,
30ème étage
Québec (Qc.) G1R 5V7

160

CR3

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM
Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074

Att: M. André Boisclair

De: Association des Propriétaires de Gore & Wentworth

Objet: Demande d'audience publique
Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire
Argenteuil-Deux-Montagnes par la Régie Intermunicipale

A qui de droit,

L'APGW d'Argenteuil désire par la présente faire une demande d'audience publique concernant le sujet ci-haut mentionné. L'étude d'impact que propose la Régie Intermunicipale concerne uniquement les répercussions sur le site même d'enfouissement et son environnement rapproché. L'étude ne fait mention en aucun cas des effets néfastes sur l'environnement régional, à savoir notamment l'impact du défrichement et de l'excavation de sable sur les nappes phréatiques comme c'est le cas dans notre secteur.

L'APGW et ses 150 familles-membres demandent donc au Ministère de l'Environnement de prendre en charge et d'élargir l'étude d'impact afin de mieux définir les effets pour les communautés plus éloignées comme nous qui pourrions être victimes malgré tout des répercussions négatives du projet d'agrandissement du site d'enfouissement.

Depuis près de 30 ans, les membres de l'APGW ont à coeur la préservation de leur milieu de vie. Nous souhaitons donc que les audiences publiques profiteront à toute la communauté sans influencer à court, moyen ou long terme notre qualité de vie communautaire.

Merci de votre attention,



Georges Lapointe

pour l'APGW d'Argenteuil.

450-562-9933

Pour contact: Association des Propriétaires de Gore & Wentworth
30, rue Boucher, Wentworth, Lachute, Qc. J8H 3W8
Att: M. Georges Lapointe

N.B.: Veuillez prendre note que M. Georges Lapointe est officiellement mandaté par l'APGW pour s'occuper du dossier environnemental relié au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil-Deux-Montagnes et que toute correspondance à cet effet devrait être adressée à son attention à l'adresse ci-haut mentionnée.



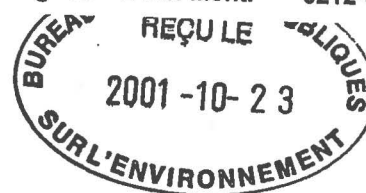
16 OCTOBRE 2001

160

CR3

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074



Ministre de l'environnement

Monsieur André Boisclair
675 Boul. René Lévesque Est
Québec, G1R 5V7
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

**Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet d'agrandissement du
lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil Deux-Montagnes**

Monsieur le Ministre,

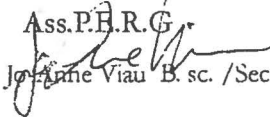
Nous voulons par la présente vous signifier les motifs de notre demande d'audiences publiques pour le projet ci-haut mentionné. Nous sommes un groupe de citoyen-ne-s de la région de Grenville (située dans la MRC d'Argenteuil) et nous disposons de nos matières résiduelles au site d'enfouissement de la Régie Inter-municipale Argenteuil Deux-Montagnes.

Nous nous sentons concerné-e-s par le développement de ce site tel qu'envisagé par les promoteurs.

Nous avons par le passé manifesté nos inquiétudes dans ce dossier. Lors des audiences publiques sur la gestion des matières résiduelles au Québec en juin 1996 nous avons discuté longuement de la question lors du dépôt de notre mémoire (Le cas du canton de Grenville) à St Jérôme.

Nous voulons donc prendre part aux audiences publiques qui devraient avoir lieu considérant les impacts que ce projet de développement aura sur notre présent et sur notre futur. Beaucoup de questions devront être posées et adressées afin d'éclairer les décisions qui devront être prises.

Puissiez-vous répondre de façon favorable à notre requête car il en va de nos intérêts à tous et toutes pour aujourd'hui et surtout pour demain...

Ass.P.E.R.G.

Jo-Anne Viau B. sc. / Secrétaire-Trésorière

Association pour la Protection de l'Environnement de la Région de Grenville
As Jo-Anne Viau

c.c. : Monsieur André Harvey, Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

160

CR3

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil - Deux-Montagnes
RIADM

Argent. - Deux-Mont. 6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca



ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

Demande d'audience publique du projet
d'agrandissement de la régie inter-
municipale Argenteuil Deux-Montagnes,
situé au 6985 chemin des saucers
à Lachute, pour les raisons suivantes,
Je suis au 2705 chemin Lalande et
ma qualité sera affectée, par effet de
serne du méthane (pollution de l'air), Agri-
fère de notre région sera d'avantage menacé
(pollution eau), Notre santé! Notre Agri-
culture! Détérioration de nos routes, donc
Haute taxes, Un puits solézien vaut cher
imaginer l'eau et nos routes de cam-
pagne sont pas conçus pour des véhicules
poids. Maintenant imaginer 1 litres d'essence
peut contaminer 100000 de gallons d'eau!

17/10/2001

DATE

SIGNATURE

Stéphane Asselin

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074

TÉLÉCOPIE

Destinataire Cabinet du ministre Monsieur André Boisclair

No. de fax 418-643-4143

Expéditeur Rolande Beaulne

Date/Heure 01-10-17 à 07:53:42

Objet DEMANDE AUDIENCE PUBLIQUE (RIADM)

Pages 3 PAGES 1, y compris la page de garde

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 19 OCTOBRE

Téléphone: (418) 531-3911
Télécopieur: (418) 643-4143

Courriel: cab.ministre@meny.gouv.qc.ca

OBJET DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA
RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

Nous vivons dans un semblant de démocratie pour favoriser à notre insu, certains promoteurs qui gèrent des revenus et des emplois au détriment de la santé des petites Communautés. Pollution de l'air, de l'eau et tous les autres inconvénients qui nuisent à notre bien-être. La santé coûte cher, à mon avis ce n'est pas une priorité de notre GOUVERNEMENT. A long terme ce site sera pollué comme celui de l'Outaouais et La source d'eau potable aussi. Ce sera une richesse naturelle nationale contaminée à tout jamais.

C'est simple des déchets déposés sur un produit sain le contamine à moyen ou long Terme, peu importe la protection. Je voudrais que la fermeture de ce site ait priorité Sur le capital politique. Aujourd'hui profitons des richesses naturelles de chaque milieu tout en les respectant et les préservant pour les générations futures.

Après avoir lu le recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et Organismes

Rédigé par des compétences dans le domaine qui nous concerne je suis en désaccord Avec le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire (RIADM)

Je voudrais que le gouvernement du Québec qui subventionne l'eau potable prenne Au sérieux ce projet.

Des audiences publiques et de la publicité s'imposent pour bien informer toute la Population de ce projet d'agrandissement d'un site d'enfouissement des déchets Domestiques et probablement des déchets contaminés et dangereux sur une nappe D'eau phréatique d'eau potable.

De part le monde ont se plaint de pénurie d'eau potable va-t'on en tenir compte? Ya-t'il un autre endroit où l'on a tenté cette expérience?

Savez-vous que des camions citernes transportent de cette eau pour répondre à des pénuries dans certaines ville du MONDE.
Et de plus la vente au détail sur le marché mondial.

DATE 10/10/2001

SIGNATURE

Rolande Beaulne

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice MarieGuyart, 30 ième étage
675, Boul. RenéLévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 19 OCTOBRE

Téléphone: (418) 5213911

Télocopieur: (418) 6434143

Courriel: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

OBJET DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA
RÉGIE

INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

**ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.**

Nous vivons dans un semblant de démocratie pour favoriser a notre insu, certains promoteurs qui gèrent des revenus et des emplois au détriment de la santé des petites Communautés. Pollution de l'air, de l'eau et tous les autres inconvénients qui nuisent A notre bien-être. La santé coûte cher, a mon avis ce n'est pas une priorité de notre GOUVERNEMENT. A long terme ce site sera pollué comme celui de l'outaouais et La source d'eau potable aussi. Ce sera une richesse naturelle nationale contaminée a tout jamais.

C'est simple des déchets déposés sur un produit sain le contamine a moyen ou long Terme, peu importe la protection. Je voudrais que la fermeture de ce site ait priorité Sur le capital politique. Aujourd'hui profitons des richesses naturelles de chaque milieu tout en les respectant et les préservant pour les générations futurs.

Après avoir lu le recueil des avis issus de la consultation auprès des ministère et Organismes

Rédigé par des compétences dans le domaine qui nous concerne je suis en désaccord Avec le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire (RIADM)

Je voudrais que le gouvernement du Québec qui subventionne l'eau potable prenne Au sérieux ce projet.

Des audiences publiques et de la publicité s'imposent pour bien informer toute la Population de ce projet. d'agrandissement d'un site d'enfouissement des déchets Domestiques et probablement des déchets contaminés et dangereux sur une nappe D'eau phréatique d'eau potable.

De part le monde ont se plaint de pénurie d'eau potable va-t'ont en tenir compte? Ya-t'il un autre endroit ou l'on a tenté cette expérience?

Savez-vous que des camions citernes transportent de cette eau pour répondre a des pénuries dans certaines ville du MONDE.
Et de plus la vente au détail sur le marché mondial.

DATE 10/16/2001

SIGNATURE

André Boisclair

160

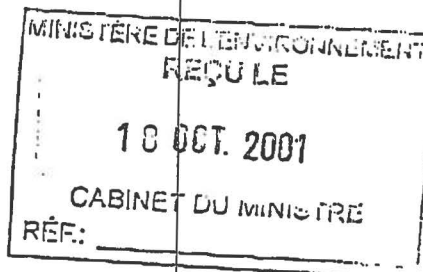
CR

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil - Deux-Montagnes
RIADM

Argent. - Deux-Mont. 6212-03-074

Monsieur André Boisclair
 Conseiller et du ministre
 Ministère de l'Environnement
 Édifice Marie Guyart, 30^{ème} étage
 675, Boul. René Lévesque Est
 Québec (Québec)
 G1R 5V7

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 19 OCTOBRE



Téléphone: (418) 5213911
 Télécopieur: (418) 6434143
 Courriel: cab.ministre@mqnq.gouv.qc.ca

OBJET DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGIE
 INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
 PAR LE PROJET.

- 1^{er} Contamination de la nappe d'eau potable, qui est une richesse
 - 2^{er} Contamination de l'air. Comme le vent est à 80 % dans notre direction. Alors c'est nous les victimes à St-Hermas. (Les mauvaises odeurs qui se dégagent assez pour avoir très mal au cœur)
 - 3^{er} Le bruit des camions. Et la vitesse dont ils vont dans le village. Qui est un danger pour les enfants et toutes personnes. Et la vibration qu'occasionne pour les maisons et autres bâtiments
 - 4^{er} Cela enlève de la valeur à nos propriétés pour la vente
 - 5^{er} L'affaiblissement du sol à toujours creuser et transporter la terre ailleurs et enlève la couche de glaise (argile)
 - 6^{er} Contamination de très belles terres agricoles. L'industrie laitière, etc.
- Ceci nuis à l'évolution de notre village.
 (secteur)

17 Oct 2001

SIGNATURE Madeline Bouchard

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont.

6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca



ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ PAR LE PROJET.

PROJET : AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LAHUTE	
DEMANDE AUDIENCE PUBLIQUE	
MOTIFS ET INTÉRÊTS CONTRE L'AGRANDISSEMENT DU SITE.	
DEMEURANT DANS LA VILLE DE ST-HERMAS, À MIRABEL, NON LOIN DU SITE, J'AI UNE FORTE INQUIÉTUDE FACE AUX IMPACTS QUE POURRAIT ENGENDRER L'AGRANDISSEMENT DU SITE.	
- INQUIÉTUDE FACE À LA CONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES (NAPPE PHRÉATIQUE, Puits, etc...) - MAUVAISES ODEURS DÉJÀ EXISTANTES, AVEC L'AGRANDISSEMENT, ODEURS PERSISTANTES, DONC MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR ENGENDRANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ AVEC CETTE POLLUTION. - DÉTÉRIORATION DES ROUTES DUE À UN PLUS GRAND ACHALANDAGE DE CAMIONS LOURDS, QUE SE SOIT SUR LE CHEMIN DES SOURCES OU DE LA ROUTE 148. UN PLUS GRAND ACHALANDAGE AUGMENTANT EN MÊME TEMPS LES RISQUES D'ACCIDENTS. - AUGMENTATION DES CAMIONS LOURDS ENTRAINANT PLUS DE BRUIT. - DÉVALUATION DE NOS PROPRIÉTÉS FACE AUX ÉLÉMENTS CI-DESSUS - INQUIÉTUDE FACE À L'ÉLIMINATION DE LA FAUNE	
POUR TOUTES CES RAISONS JE VOUS DEMANDE UNE AUDIENCE PUBLIQUE	

17 OCTOBRE 2001

DATE

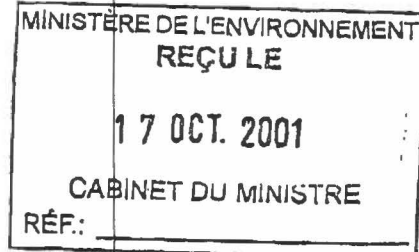
Sylvie Charbonneau
SIGNATURE

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074

Saint-Hermas, le 16 octobre 2001

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyard, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec, Qc
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca



Objet: Demande d'audience publique – Projet d'agrandissement du L.E.S. Argenteuil-Deux-Montagnes – Phase 2.

Monsieur le Ministre Boisclair,

D'emblée de nous rappeler votre approche directe et humaine, nos chemins s'étant croisés à Montréal au 6254A des Érables (Bellechasse) il y a de cela longtemps déjà. (approx.1990 – campagne électorale porte-à-porte, échanges de poignées de mains au seuil de notre logis sur l'heure du souper.)

Depuis, bien des années ont passé tout au long de notre parcours nous ayant menés à Saint-Hermas de Mirabel depuis 1996, le vôtre professionnellement vous menant à la tête du Ministère de l'Environnement. Nos chemins se croisent donc à nouveau pour des motifs environnemental et social concernant le projet d'agrandissement du L.E.S. Argenteuil-Deux-Montagnes – Phase 2 et son étude d'impact.

Faisant donc partie intégrante de l'écosystème, nos intérêts par rapport au milieu touché seront donc ci-bas résumés et ce au meilleur de nos connaissances suite à l'exercice imposé concernant l'analyse de l'étude d'impact (PR3, PR3.2 et PR5.1) rendue publique le 4 septembre 2001 par le BAPE ainsi que de tous les documents annexés (i.e : documents , PR2 jusqu'à PR8). En espérant qu'une réponse positive quand à l'objet de cette lettre nous permettra d'y voir plus clair mais aussi d'élaborer d'autres thèmes concernant directement l'étude d'impact ainsi que la méthode scientifique et la démarche utilisée dans certains aspects pour répondre à la directive ministérielle émise.

Ayant donc encore des craintes et interrogations suite à l'analyse du rapport de l'étude d'impact, phase 2 du dit projet en objet, voici donc en résumé les thèmes majeurs qui en ressortent. :

-Demande de précision quand aux techniques de récupération des biogaz et lixiviat vs la protection de la qualité de l'air et de l'eau vs ce qui existe déjà dans l'industrie. (Nappes de surface et profonde) – qualité du rejet aux exutoires – qualité de l'air – qualité de vie du milieu visé (humain).

-Odeurs, trafic lourd et leurs impacts / atténuations

-Impacts psycho-sociaux

-Sensibilité de la zone mal perçue par le promoteur

-Hydrogéologie du milieu mal perçu en phase 1 – à clarifier

-Administration

-Processus de consultation de la population insatisfaisant voir même incomplet.

i.e. : Des questionnements sur la conscience environnementale du promoteur se posent donc au niveau du :

bref résumé:

- choix pertinent de la zone d'étude et sa perception quand à la sensibilité du milieu visé.
 - directive traitée superficiellement dans certain cas ou faiblesse par manque de méthode scientifique.
 - inventaire pertinent des composantes des milieux naturel et humain discutables.
 - suivi environnementale à redéfinir en phase 2 en fonction de la phase 1.
- (particulièrement quand à la collecte de données servant à l'étude objective des mécanismes en cause in situ vs les méthodes scientifiques utilisées. Etc.)

Donc et pour l'heure, de n'avoir pu identifier clairement les champs de compétence et de responsabilité des principales instances liées à l'étude d'impact phase 2 en date d'aujourd'hui

i.e : Promoteur vs Consultant (SNC):

Qui est responsable du choix de la zone d'étude limitée à 2 km?

-le promoteur comme nous le supposons logiquement ou bien le consultant comme le suppose la MAPAQ dans son avis. (voir PR6)?

Une réponse précise à cette question en audience nous permettra d'approfondir sur d'autres aspects et obligations des responsables et ainsi donc d'adresser les questions pertinentes aux instances directement visées: municipales et inter-municipales, gouvernementales ou bien directement sous le champ de responsabilité du promoteur.

Voici pour finir une réflexion en 2 points ainsi que les questionnements suscités suite à la consultation du rapport de l'étude d'impact et l'exercice imposé de son étude. Ces points pour vous permettre à vous ainsi qu'aux commissaires (s'il y a audience) ainsi qu'à toutes les instances en cause de bien saisir la portée de notre demande d'audience ainsi que la pertinence de notre démarche:

1/

Par l'étude donc de la chronologie, i.e. : celle contenue dans l'étude d'impact, suite donc au contexte particulier du développement du L.E.S. phase 1 et 2 (ref. : lois privées - débat juridique sur la validation du certificat de conformité - validation du certificat - référendum - loi privée - en attente de la nouvelle réglementation réf. : Projet de loi sur la qualité de l'environnement - Audience publique etc.)

La Régie étant donc au centre d'un diagramme de Venn de trois municipalités, dont deux sont membres et l'une ne l'étant pas (ni membre, ni cliente), mais qui reçoit cependant les rejets aux exutoires et ayant en aval du site et dans les vents dominants une population exclue du processus par loi privée et par zone d'étude limitée à 2 km, mais toujours concernée environnementalement:

La Régie n'aurait-elle pu, par conscience environnementale plutôt que par obligation, choisir de produire une étude d'impact en phase 1, de la rendre publique et ainsi favoriser une consultation de la population mieux dirigée en phase 2? (Beaucoup de temps s'est écoulé depuis 1992, mais peu de choses ont changé pour certains et je rappelle que l'étude d'impact

Bruno Cloutier, Chantal Charron . 4821 Arthur Sauvé, Saint-Hermas de Mirabel, Québec, Canada, J7N 2Y9

Téléphone : 450-258-3795, Courriel : brunoc@supportech.com

phase 2 est le premier document non spéculatif et pertinent à l'étude objective du projet disponible publiquement depuis 1992. (réf. : BAPE 4 septembre 2001) Et ce pour un site réglementé en L.E.S. par atténuation depuis au moins 1978.)

Note : Rappelons que la demande initiale du certificat de conformité (1992) faite suite non pas d'une initiative du promoteur mais bien des constats d'infractions émis précédemment.

2/

Et puisque la phase 2 (ci-haut en objet mentionnée) n'est qu'une extension de la phase 1, puisque la consultation de l'étude d'impact phase 2 ne nous a actuellement pas démontré clairement une capacité suffisante du point de vue technique à effectuer un suivi environnemental adéquat dû au manque de méthode proposée quand au contrôle de la qualité des rejets en exutoires, par la méthode spéculative proposée pour la gestion des biogaz quant à leur futur valorisation et par démonstration d'un manque de vision (ou expérience?) suite à l'installation en phase 1 d'une torchère sans puit de captage vertical (réf. : annexe 3-D et 3-F a éclaircir en audience), et puisque l'information en phase 1 n'étant pas soumis au processus du BAPE, mais considérant que l'étude d'impact phase 2 contient des fiches d'impact et rapports prélevés du milieu visé directement en phase 1 :

Et pour d'autres considérations et/ou questionnements soulevés lors de la consultation du rapport de l'étude d'impact phase 2, et aussi pour mettre en lumière l'information contenue en PR5.1, mais aussi en PR5.2 et PR5.3, une audience publique nous donnera sans doute un éclairage dirigé sur les problématiques ci-haut répertoriées brièvement..

Pour nous, une meilleure compréhension des éléments en cause et la répartition des champs de compétence de chacun ainsi qu'une bonification même du projet et de son étude d'impact nous permettront de juger adéquatement de la recevabilité au point de vue environnemental et humain du projet en question et ce afin de permettre au processus d'évaluation environnementale d'aboutir à des recommandations exhaustives.

En espérant le tout conforme à une demande d'audience publique dans les normes, en restant à votre entière disposition pour rendre le tout conforme s'il y a lieu ainsi qu'à une participation souhaitable aux tables de travail que votre ministère au niveau de l'évaluation environnementale des projets en milieu terrestre jugera bon de produire.

Veuillez agréer, M. le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Vos tout dévoués :

Bruno Cloutier

Chantal Charron

Ainsi que Rose-des-Vents, Desnoiges et Noé.

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil - Deux-Montagnes
RIADM

Argent. - Deux-Mont.

6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
18 OCT. 2001
CABINET DU MINISTRE
RÉF.: _____

①

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ PAR LE PROJET.

Je m'adresse à vous pour vous demander
d'avoir des audiences du Bureau d'audience
publique sur l'environnement (Ba pe) en
ce qui concerne le site d'enfouissement de la
régie intermunicipal Argenteuil Deux-Montagnes
Je suis un producteur agricole laitier à
trois kilomètres du site d'enfouissement et je
m'inquiète beaucoup sur la qualité d'eau
j'ai assisté à la rencontre public à la Tonnelle
à Lachute le 19 sept 2001 dont des personnes du
Ba pe étaient présente pour animer la rencontre
sur sujet de l'agrandissement du site.
SNE Lavallée nous a présenté une étude qui
m'inquiète beaucoup sur plusieurs points

17/10/01
DATE

Fravel Denis
SIGNATURE

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
13 OCT. 2001
CABINET DU MINISTRE
RÉF.:

2

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ PAR LE PROJET.

1. D'abord pourquoi un site d'enfouissement au dessus d'une des plus grandes nappes d'eau souterraine du Québec dont il y a beaucoup de puisement d'eau par différentes compagnies Comme Lanone a quelques kilomètres, cette eau est distribuée dans combien de pays? Actuellement pourquoi prendre de tels risques de pollution?
2. nos fermes laitières et bovines s'il y a un problème de contamination comment rat-on les aliments.
3. la lampe touchée quel danger y a-t-il?
4. les vidanges qui viennent plus de 100 miles de distance qui défont l'usure des chemins?

17/10/01
DATE

Harold L. Lavoie
SIGNATURE

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@memv.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
18 OCT. 2001
CABINET DU MINISTRE
RÉF. _____

3

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ PAR LE PROJET.

- 3 plus de 75% de camion véhicule lourd circulant sur la route 148 vont au site d'enfouissement
- 6 Pourquoi enlève le boisé sur des terres agricoles qui sert de filtres pour l'air concernant les odeurs pour mettre des montagnes de glaise enlevé pour creusé des cellules.
- 7 Pourquoi les gens de l'outaouais ne se responsabilise pas pour enfouir leur décharge.
- 8 il existe des membranes qui peuvent être placé en dessous d'un site pour mettre des déchets ça vaudrait pas mieux avoir 15 personnes qui travaillent dans 10 sites alternatifs pour diminuer les coûts de transport et de salaire que d'avoir 150 personnes au même endroit et les installer où il n'y a pas de ferme et de résidence

17/10/01
DATE

Manuel Hénis
SIGNATURE

Monsieur André Boislair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^{ème} étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@meuv.gouv.qc.ca



(4)

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ PAR LE PROJET.

- 9 Vous savez à Mirabel il y a eu de grand spécialiste venir nous dire que on pourrait 97000 acres pour faire un aéroport et là on 2000 la population serait de cent mille personnes, j'aurais beaucoup d'autres exemples à vous donner, je ne sois pas à cette étude.
- 10 L'eau est une richesse exceptionnel dans notre région pourquoi prendre de tel risque? Quel Héritage va-t-on laisser aux générations futures?
- je souhaite de rencontrer le Bape le plutôt possible en audience public pour souligner notre inquiétude.
- je vous remercie à l'avance.

17/10/01
DATE

Marcel Denis
SIGNATURE

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil - Deux-Montagnes
RIADM

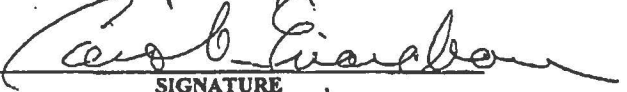
Argent. - Deux-Mont. 6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

M. Boisclair,
Je crois fermement qu'il faut tenir des
audiences publiques concernant l'agran-
dissement du site d'enfouissement situé
sur le CHEMIN des SOURCES dans Argenteuil.
En effet la R.I.A.D.M. fait une demande
d'agrandissement afin de doubler la capa-
cité d'enfouissement. Je suis résidente du
même chemin et je peux affirmer de tous
les inconvénients d'écoulement de la gestion de ce
site et ce qui m'inquiète le plus c'est qu'on
permette que les déchets de tout de régions soient
enfouis au-dessous des eaux de grandes qualités
et qu'on tente de nous persuader qu'il n'y aura
aucun effet contaminant. Pour moi $1+1=2$ -
C'est pourquoi je demande audiences publiques - merci!
16 octobre 2001

DATE



SIGNATURE

Carole Girardeau

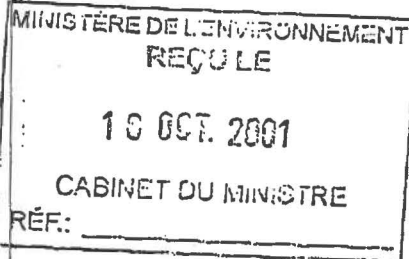
160

CR

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil - Deux-Montagnes
RIADM

Argent. - Deux-Mont. 6212-03-074

St-Hermas, le 17 octobre 2001



Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque est
Québec
G1R 5V7

Monsieur le ministre,

Suite à la publication de l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil-Deux-Montagnes, laissez moi vous faire part de quelques unes de mes inquiétudes.

Premièrement, ma famille et moi sommes citoyen de St-Hermas depuis un peu plus d'un an maintenant. C'est donc vous dire si nous nous sentons directement concernés par le projet. En effet, St-Hermas est l'agglomération la plus rapprochée du site et qui plus est la plus directement influencée par les vents de la région qui traversent le LES juste avant. Il est donc surprenant de constater que le périmètre scruté dans l'étude d'impact exclut notre village en s'arrêtant aux abords de ce dernier. Il me semble qu'outre les voisins immédiats du site, nous sommes les gens les plus susceptibles de subir les désagréments d'un agrandissement, d'autant plus que cet agrandissement se fait vers l'est c'est à dire en direction de chez nous. Le volet impacts humains ne nous considère-il donc pas ?

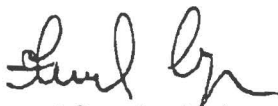
Deuxièmement, l'emplacement même du site me semble un peu douteux. Je sais qu'il n'en est nullement question puisqu'on parle plutôt de l'agrandissement de celui-ci, mais l'existence même d'un LES juste au dessus de nappes phréatiques aussi importantes que celle de la région de Mirabel est à mon avis une chose plutôt illogique. J'ai une formation d'ingénieur et je suis à même d'apprécier les estimations de risques quasi-nuls d'une fuite du LES vers les eaux souterraines. Néanmoins, accepteriez-vous la présence d'un sac d'ordures, qu'on vous garantirait étanche, flottant au beau milieu de votre piscine ou encore mieux au centre de votre citerne d'eau potable ? Il semble que la couche d'argile présente sous le LES soit vraiment d'une épaisseur considérable et qu'on ait rien à craindre. On a probablement plus de chance de gagner à la loterie 6/49 que de subir une catastrophe. N'empêche qu'avec des statistiques on peut dire n'importe quoi et des gens qui gagnent à la loterie il y en a malgré tout. Parlez-en aux personnes enfouis sous le World Trade Center. Je sais bien qu'on ne parle aucunement pour l'instant de la fermeture du LES Argenteuil-Deux-Montagnes, mais peut-être devrait-il en être question. L'élimination des déchets dans notre société qui malheureusement en produit de plus en plus n'est pas un problème simple, j'en conviens bien. Et évidemment personne n'en veut chez soi. Mais n'existerait-il pas un meilleur endroit pour en disposer ?

19 OCT '01 17:45 DE CABINET MINISTRE ENV. 418 643 0000 A 00435717

Troisièmement, nous avons choisi d'habiter la campagne pour plusieurs raisons, mais entre autres pour sa qualité de vie. Normalement les odeurs ce n'est pas ce qui manque ici. Toutefois ce que les vents nous apportent en provenance du site, ça on ne l'a pas choisi. On nous dit que ces odeurs sont principalement liées au transfert des vieux déchets à peine enfouis, vers les nouvelles cellules d'enfouissements. Bon, d'accord ! Mais à ce que j'ai pu constater à la soirée d'informations du 19 septembre, de ces vieux déchets il en reste une quantité fort appréciable dans la zone de l'agrandissement projeté. Combien d'année devons-nous encore subir ces vents nauséabonds ? La qualité de vie c'est aussi la tranquillité. La maison située à la limite du village que nous avons acquises ma femme et moi, n'est pas une maison neuve, loin de là. Elle a ses problèmes, ses défauts et ça on s'en occupe tranquillement, mais laissez moi vous dire que lorsqu'un camion passe à 60 ou à 70 km/h (au lieu de 50 km/h comme cela devrait être), on le sent passer, la maison tremble. Alors l'augmentation possible et probable du trafic lourd sur les routes de la région nous inquiète donc au plus haut point. Et je sais qu'on est loin d'être les plus touché. Les voisins du LES pourraient sûrement vous en dire plus long. Alors les mesures d'atténuations du genre: Recommandation aux camionneurs de réduire la vitesse, me font bien rigoler (pour autant que l'on puisse vraiment trouver ça drôle). Personne, je dis bien personne dans cette province ne respecte les limites de vitesse, à commencer par les policiers. Alors ce n'est sûrement pas un camionneur, payé au chargement qui va lever le pied.

Alors qu'advient-il de la valeur de nos propriétés ? Car je pourrais vous faire part encore de quelques inquiétudes. Par exemple, y a-t-il un contrôle adéquat sur les déchets qui entrent au site. Et si oui présentement, plus tard, une fois l'agrandissement accordé (supposition). le site sera-t-il vendu à des intérêts privés qui eux seraient moins scrupuleux ? Je sais que le MENV exerce des contrôles; des avis d'infractions ont d'ailleurs abondamment été distribués à la RIADM (sans amendes cependant). Alors la question se pose: Cela change-t-il vraiment quelque chose ?

Bref, ma petite famille et moi sommes très inquiets et aimerions bien que vous chargiez le BAPÉ du mandat d'enquête et d'audience publique sur la question. Dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous envoie cordialement mes salutations


Arnel Cyr, simple citoyen

160

CR3

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil - Deux-Montagnes
RIADM

Argent. - Deux-Mont. 6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone: (418) 521-3911
Télécopieur: (418) 643-4143
Courriel: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT REÇU LE 16 OCT. 2001 CABINET DU MINISTRE RÉF.: _____
--

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

*St. André d'Argenteuil
Le 14 octobre 2001.*

M. André Boisclair,

*La présente est pour vous demander
une audience publique concernant le
projet d'agrandissement du site d'enfouis-
sement de la MRC d'Argenteuil Deux-Montagnes.
Nous éprouvons de sérieuses présomptions
que ce projet mettra en péril nos
sources d'alimentation en eau domestiques
& agricoles. De plus, les odeurs nauséabondes
déposées par les biogaz affectent au
plus haut point notre qualité de
vie & celle de nos animaux.*

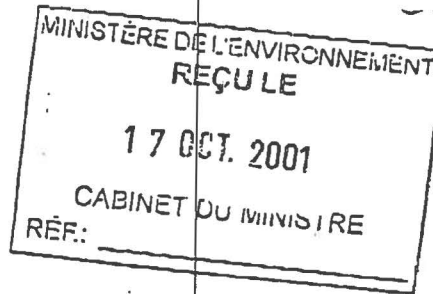
Le 14 octobre 2001
DATE

André Boisclair
SIGNATURE

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil - Deux-Montagnes
RIADM

Argent. - Deux-Mont. 6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca



ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

À qui de droit,

J'ai assisté à la réunion du 19 sept. à La Ferrière à La Chute, tous les risques ont été mentionnés : eau - air - trafic accru, dévaluation des résidences sur le chemin Brown's lane ^(1 km) et les environs etc etc. Je me demande de plus en plus la nécessité de s'engager à si long terme en ignorant les conséquences. Quand la Régie a commencé, on maintenait un certain cubage raisonnable. Si la Régie n'avait pas développé de nouveaux marchés, on n'en serait pas là aujourd'hui. On a parfois des ambitions disproportionnées. Pourquoi pas un site d'enfouissement par M.P.C.? Qui est ce qui nous garantit que la Régie n'augmentera pas encore son marché après l'agrandissement? Tiendras-t-on compte de l'opinion de la population quand on voudra élargir des marchés ou si la population se retrouvera encore face à une nouvelle décision? On se vante d'être citée en exemple pour la technologie de pointe utilisée et nous, en dehors du site, est-ce l'héritage que l'on peut laisser à nos

12 octobre 2001

DATE

Cécile Kingsbury

SIGNATURE

infants que celui de la poubelle du Québec le mieux gérée? Les impacts sont inconnus, les études ^{anté} faites par des firmes travaillant pour la Régie. Où est l'impartialité et la crédibilité? Je suis très inquiète.

160

CR3

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074

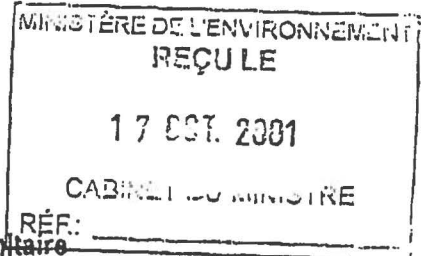


**LA FÉDÉRATION DE L'UPA OUTAOUAIS-LAURENTIDES
SERVICE D'AMÉNAGEMENT**

**55 rue Grignon
Saint-Eustache (QC) J7P 4X1
Téléphone : 450-472-0440
Télécopieur : 450-472-8386**

ENVOI PAR TÉLÉCOPIEUR

DESTINATAIRE : Monsieur André Bolsclair
EXPÉDITRICE : Nathalie Giguère
DATE : le 17 octobre 2001
SUJET : Demande d'audience du BAPE /
Phase II du lieu d'enfouissement sanitaire
Argenteuil Deux-Montagnes



MESSAGE

Bonjour Monsieur le Ministre

Vous trouverez ci-joint la demande de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et de ses
syndicats de base relativement au dossier ci-haut mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Nathalie Giguère B. Sc M. ATDR
aménagiste

2 PAGES incluant celle-ci

☒ l'original suivra par la poste

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Qc)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Monsieur le Ministre,

Par la présente la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et ses syndicats de base de Ste-Scholastique, Argenteuil-français et Argenteuil-anglais réitèrent leur demande.

Le projet de la Phase II relativement à l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire Argenteuil Deux-Montagne (projet # 601070-0300) doit faire l'objet d'audience auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Notre requête s'inscrit suite au dépôt par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de l'Étude d'impact de la Phase II du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil Deux-Montagnes.

D'emblée, l'UPA est d'avis que cette étude, réalisée par la firme SNC-Lavalin-environnement, minimise les impacts potentiels de ce projet sur l'agriculture et les entreprises agricoles du secteur; que ce soit en terme de protection de la nappe phréatique, en terme de la qualité des eaux de surface, et en terme des besoins de superficies des terres devant répondre aux éventuelles besoins connexes d'entreposage des argiles excavés.

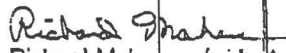
Mentionnons qu'actuellement, les opérations du site génèrent des contraintes importantes aux entreprises agricoles du secteur. Contraintes, qui vous seront présentées dans le mémoire qu'entend déposer la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et ses syndicats de base lors des audiences.

Les producteurs agricoles ont besoin d'eau pour abreuver leurs troupeaux ou irriguer leurs cultures. Ils sont sensibles à ce qui peut arriver à leurs puits et autres sources d'eau. Ces derniers ne veulent en aucun cas faire les frais de problèmes de contamination ou de débordement découlant des opérations du site d'enfouissement sanitaire.

L'UPA est inquiète, ce projet risque de bouleverser l'équilibre du milieu, qui est déjà très précaire. Aussi nous déposons cette requête.

Finalement, précisons que la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et ses syndicats de base représentent les agriculteurs concernés par ledit projet.

Date : 17 octobre 2001


Richard Maheu, président
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides
55, rue Grignon St-Eustache (Qc.) J7P 4X1
Tél. : 450.472.0440 Téléc. : 450.472.8386
Courriel : outaouais-laurentides@upa.qc.ca

Duquette, Chantal

De: Pierre Lalande [pl-nda@sympatico.ca]
Envoyé: 17 octobre, 2001 08:19
Objet: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca
MESSAGE POUR M.ANDRÉ BOISCLAIR



DEMANDE

AUDIENCE PUBLIC.IWD

Bonjour M.Boisclair

Demande d'audience publique (RIADM)

J'aimerais avoir un accusé réception par courriel

PIERRE LALANDE

160

CR3

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074



>> Mise à jour : 04-06-2001 12:27:24

660 millions de dollars pour améliorer la qualité de l'eau potable au Québec

Le ministre de l'Environnement du Québec, André Boisclair, a dévoilé ce matin la nouvelle Réglementation sur l'eau potable qui nécessitera des investissements de 660

Millions de dollars, dont 375 millions de la part des municipalités.

Les 4500 réseaux soumis à la nouvelle réglementation feront l'objet de normes Plus exigeantes, de contrôles plus serrés et d'analyses plus fréquentes.

Québec met l'accent sur les réseau d'aqueduc alimentés par les eaux de surface, Comme les lacs et le fleuve, qui devront être obligatoire filtrées et désinfectées en vertu Desnouveauxrèglements

La fréquence minimale des analyses bactériologiques augmente à huit fois par mois Plutôt que de deux fois l'an.

A elle seule, la Ville de Montréal devra investir 200 millions de dollars pour se Conformer aux nouvelles normes.

Québec veut aussi former les opérateurs des usines de filtration d'ici un an. La plupart N'ont aucune formation.

Selon le ministre de l'Environnement, André Boisclair, le Québec sera dorénavant Soumis à l'une des réglementations les plus sévères en Amérique du Nord. <<

LE DEVOIR

Le Jeudi 4 mai 2000

La commission Beauchamp sur l'eau a proposé hier trois priorités à Québec:

- un relèvement urgent des normes sur la qualité de l'eau potable pour éviter que la santé publique soit compromise plus longtemps,
- une «révision majeure» du programme d'assainissement agricole, sans laquelle «les acquis des efforts de dépollution depuis vingt ans (et qui ont coûté 10 milliards) sont mis en péril par la pollution agricole ponctuelle mais surtout diffuse»,
- une gestion radicalement différente des eaux souterraines, qui deviendraient «bien commun» public, objet de redevances et d'audiences publiques pour tout projet de captage important.

Le 6 juin 2000 M. Jean Chrétien premier ministre du canada annonce 2 milliard pour la qualitée de l'eau et l'environnement

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice MarieGuyart, 30 ième étage
675, Boul. RenéLévesque Est
Québec (Québec)
GIR 5V7

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 19 OCTOBRE

Téléphone: (418) 5213911
Télécopieur: (418) 6434143
Courriel: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

OBJET DEAMANDE D'AUDIENGE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE
D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL DEUX- MONTAGNES (RIADM)

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU
TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

Cadre général d'orientation de la future Politique sur la gestion de l'eau
3.1 Les grandes orientations

Respecter la qualité du milieu et la prennité des ressources renouvelables

L'eau ressource a protégé, partager et mettre en valeur dans la situation du
site d'enfouissement
De la régie intermunicipale argenteuil deux - montagnes les lois et paroles
s'envolent

Je suis insatisfait de l'information reçu par le représentant du ministère de
L'environnement du québec et de la firme d'expert snc > information diluées,
mauvaise communication, ambiguïté dans le Dossier, pas de réponse a des
questions le 19 septembre a lachute.

Cette mer d'eau potable appartient a tous lesquébécois qui ont droit a des
audiences public pour Les informer q'un promoteur joue a la roulette russe avec
une très belle et importante ressource Naturel qu'ont doit protéger pour les
générations futures sans aucun compromis et protégez ce Territoire qui contient
de l'eau potable prête a être consommées sans traitement a coût de million de
Dollars pour fournir de grandes villes au cas ou il y aurait de grand Sinistre
que mère nature nous réserve sans prévenir et de plus le réchauffement de la
planète fait baisser le niveau de nos grands cours d'eau qui va bouleverser la
gestion de l'eau potable sur la Planète terre.

DE PLUS EN TEMPS, DE GUERRE ,D'INSTABILITÉ DE TERRORISTES INTERNATIONAL
QUI S'ATTAQUERAIENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC CETTE MER D'EAU POTABLE
POURRAIT FOURNIR DE GRANDES VILLES SANS PROBLÈME..

La logique du peuple québécois est plus forte que des études d'impact par de grands spécialistes qui ne peuvent pas nous faire la preuve hors de tous doutes que ce projet est blindé contre tous risques de pollution de l'eau potable souterraine.

Il faut fermer ce site et le vider pour protéger la richesse souterraine d'eau potable pour les futures générations

La partition du territoire de Mirabel parce que le ton était trop haut pour transférer le territoire
A lachute pour quelle devienne la capitale nationale des vidanges de l'ouest du Québec
Sur une mer d'eau potable

Un autre bévue monumentale qui se prépare

Voyez vous au Québec il y a des régions qui sont très pesantes en capital politique et sans
Richesse naturelle et il y a au Québec des régions qui sont pas pesantes en capital politique et
De grosses richesses naturelles.

De la démocratie consultative, imposer la fusion, imposer la partition.

La logique dérape comme le reste

J'ai bien hâte d'être consulté pour la vraie démocratie.

Mirabel

Pierre Lalonde

160

CR3

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

MR. BOISCLAIR
JE VOUS DEMANDE DE
FAIRE DES AUDIENCES PUBLIQUES,
EN CG QUI CONCERNE L'AGRANDISSE-
MENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT
DE LA R.I.A.D.M. A CAUSE DES
INCONVÉNIENTS ACTUELS DU FONC-
TIONNEMENT DU SITE. COEURS EAU DE
SOURCE, TRAFIC LOURD, MA PROPRIÉTÉ
S'ENTROUVE ÊTRE DÉVALUÉE. MON ENFOU-
ISSEMENT NE VAUT PLUS RIEN APRÈS
15 ANS.
MERCI.

18 OCT. 01
DATE

Guan L. Levesque
SIGNATURE

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont.

6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT RÉGULE 17 OCT. 2001 CABINET DU MINISTRE RÉF.: _____
--

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ PAR LE PROJET.

Bonjour à vous.

C'est avec moi que tu es.

que je vous écrit ces quelques lignes de
à l'agrandissement du site Régie intermuni-
cipale Argenteuil Deux montagnes. J'habite
à St-Herman il a beaucoup de sentier "BIOGAS")
de camion qui Transporte des déchets + Camion
qui transporte de la terre. Une journée j'ai
Compte 14 Camions de déchets plus 15 Camion de terre
en seulement 45 minutes qui sort par le
le village ou il y a une école et beaucoup
d'enfant. Alors je vous demandes de bien
Voulait entendre tous citoyens ont
quelques chose à dire en audience Publique
Ma maison perd de la valeur, ma vie est
plus que rendre un acte à la compagnie merci
12-10-2001

Christian Lacroix

DATE

SIGNATURE

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil - Deux-Montagnes
RIADM

Argent. - Deux-Mont. 6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca



ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

Je demande des audiences publiques
sur le projet d'agrandissement du site
d'enfouissement d'Argenteuil pour plusieurs
raisons. Le secteur de St-Herman
n'est pas inclus dans les études d'impact;
et pourtant il est le plus près sur la carte
montrant le site et les municipalités
voisines. St-Herman est dans les vents dominants.
Ainsi les odeurs, ou ex, y régulent. Moi j'ai une
ferme laitière qui est située à quatre cents du
site. Je suis inquiète pour les raves d'eau aussi
les émissions d'odeurs des biogaz. à long terme ça
peut être dangereux pour la santé. Je ne suis pas
satisfaite des réponses aux questions et commentaires
du ministère de l'environnement. Je ne suis pas

14 Octobre 2001
DATE

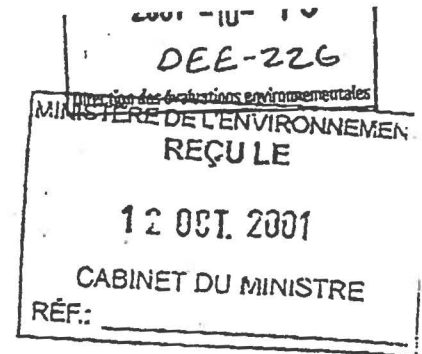
Margit Laurin
SIGNATURE

Conscience de l'impossibilité du fait.
C'est tout ce qu'il nous dit. Mais il n'y
a personne qui peut nous dire que dans dix
ou quinze ans que nous aurons le fait
sera pas réalisé. On décide aujourd'hui pour
la future génération que dans vingt-cinq
ans un million de dollars d'investissement et peut-être
que le Village des Indes paraissent un village
fantôme. D'après et l'accord du million
pour... enlever 100,000, 250,000 et 500,000
il ne l'ont jamais obtenu et la perspective de leur
coopération. Alors de la note intitulée par rapport au
million touché par le projet. Je m'adresse à vous
M. André Boisselier pour que c'est pour et votre
gouvernement qui ont décidé de venir faire
et faire et notre qualité de vie.

André Boisselier

Le 11 octobre 2001

Monsieur André Boisclair
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675 boul. René-Lévesque Est,
Québec, (Québec)
G1R 5V7



Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire
Argenteuil/Deux-Montagnes sur le territoire de la Ville de Lachute
par la Régie Intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes.

6212-03-074

Monsieur,

La présente est une demande d'audience publique concernant le dossier ci-haut mentionné.

Nous sommes résidents de St-Hermas, Mirabel et nous désirons qu'une audience publique soit tenue pour les raisons suivantes:

- Le site actuel d'enfouissement est situé sur une zone aquifère exceptionnelle dont la province de Québec bénéficie, pourquoi chercher à détruire cette zone en y enfouissant des déchets ? 14 000 000 m³...
- La circulation lourde (camion à déchets, 1 camion par 2 minutes) nous empêche de tenir une conversation car on ne s'entend pas parler.
- Cette même circulation soulève tellement de poussières qu'il est préférable de fermer nos fenêtres et que dire de ce qu'on respire!
- Évidemment ces camions ne respectent pas la vitesse permise.
- Les odeurs dégagées de ce site nous soulèvent le cœur, oubliez les pique-nique.

Vous comprendrez nos craintes de voir passer ce site à 3 fois la grandeur actuelle et le traitement des déchets à 500 000 tonnes par année. Ce sera infernal. Il sera impossible de vendre nos maisons, une dévaluation s'en suivra. Notre santé physique et mentale est fortement menacée.

Nous ne faisons état ici que de quelques points, or il y a en beaucoup d'autres dont nous vous faisons grâce dans cette lettre.

Daniel Leclair
Ginette Durocher-Leclair
Maryse Leclair

Daniel Leclair
Ginette Durocher-Leclair
Maryse Leclair

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil - Deux-Montagnes
RIADM

Argent. - Deux-Mont. 6212-03-074

Monsieur André Boiesclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Mario-Guyart, 30^{ème} étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

REÇU LE

17 OCT. 2001

CABINET DU MINISTRE

RÉF.: _____

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

En temps que citoyen durement
affecté par la présence dans mon quartier
immédiat du site d'enfouissement Argenteuil
Deux-Montagnes, je désire être entendu à
l'audience publique pour les raisons suivantes:

- 1^o senteurs de putréfaction de plus en plus
fréquentes provoquant maux de tête et nausées
- 2^o bruits, poussière, senteurs provoqués par
une circulation lourde reliée directement au site.
- 3^o baisse de la valeur financière privé et
commercial engendré par le site.
- 4^o qualité de vie, santé physique et moral de ma
famille créé par la présence du site.
- 5^o Etude d'impact contenant plusieurs
anomalies qui doivent être enquêtées par le BAPE

15 octobre 2001

DATE

Denise Miner
Jean Pierre Miner

SIGNATURE

DENISE MINER
JEAN PIERRE MINER

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30^{ème} étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone: (418) 5213911
Télécopieur: (418) 6434143
Courriel: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 19 OCTOBRE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
17 OCT. 2001
CABINET DU MINISTRE
RÉF.: _____

OBJET DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES (RIADM)

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

En temps que voisin face au site d'enfouisse-
ment Argenteuil Deux Montagnes, je dois être entendu
à l'audience publique pour les raisons suivantes :

1^o détérioration pénienne de ma santé et celle de
ma famille il y a environ 5 ans. depuis le début des
opérations de transfert des déchets et de tamisage.

2^o J'ai avisé plusieurs fois, par télexphone, le
Ministère de la Santé Publique (M. Normand Lavoie) et
celui de l'Environnement (M. Lévesque) de nos problèmes
de santé et de ceux de plusieurs résidents du secteur
et que plusieurs médecins et spécialistes de la santé
nous fortement recommandé de quitter le plus vite
possible cet environnement.

3^o Dans l'étude d'impact les effets sur la
santé ne sont pas assez pris en considération et
enquête à court et long terme.

PATRICK MINER

DATE 17 octobre 2001

SIGNATURE

Patrick Miner

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice MarieGuyart, 30 ième étage
675, Boul. RenéLévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 19 OCTOBRE

Téléphone: (418) 5213911
Télécopieur: (418) 6434143
Courriel: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

OBJET DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

**ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.**

Monsieur le ministre

Re : L'eau une ressource précieuse,

Comment pourrions-nous en faire 12,000,000 à 14,000,000
tonnes de déchets sur la plus belle mappe phréatique de
notre province ? Un gouvernement qui aurait peur de
des richesses ne prendrait pas un risque semblable.
Aucun spécialiste aussi compétent doit-il ne peut jurer
qu'il n'y aura jamais de danger. Des ponts ont cédé,
des édifices à toute épreuve (World Trade Center)
ont été détruits, des séismes se produisent régulièrement
et vous êtes convaincus que l'argile est impenétrable pour
contenir la contamination de la nappe d'eau !
Surtout qu'on la déplace, compacte et que l'on joue avec.

De telles masses de déchets sur une nappe d'eau est
une bombe qui pourrait exploser au moindre choc.

On a essayé de nous faire croire, à la réunion d'information,

Date 19-10-01

SIGNATURE GUY PAIREMENT

ADRESSE DU SIGNATAIRE
NO. TEL. DU SIGNATAIRE

... 2

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministre de l'Environnement
Edifice MarieGuyart, 30^{ème} étage
675, Boul. RenéLévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 19 OCTOBRE

- 2 -

Téléphone: (418) 5213911
Télécopieur: (418) 6434143
Courriel: cab.ministre@mqn.gouv.qc.ca

OBJET DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

**ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.**

que cet argile était à toute épreuve, d'ailleurs tout ce qu'on
nous a dit et voir là semblait d'une confidentialité assurée
Après d'une rencontre avec un des représentants du ME RV.,
M. Orell a confirmé qu'il ne pouvait y avoir aucune
maître parce que le matériau utilisé pour les cellules
était à toute épreuve? Imperméabilité ou autre?

Après avoir la glaise retirée est trempée donc, il y a
de l'eau qui y circule! où peut-elle se rendre?

Je veux aussi vous parler des risques de contamination
par les eaux qui se dispersent dans les cours d'eau
et qui vont jusqu'au fleuve St Laurent. Les lipides
sont très difficiles à éliminer lorsqu'ils sont des
bassins de décontamination.

Tout est abstrait. Votre projet est tellement gros et grand
que vous ne pouvez rien promettre par les déclarations
de votre analyse d'impact. On dirait que vous vous

DATE 19-10-01

SIGNATURE GUY PAIEMENT

ADRESSE DU SIGNATAIRE
NO. TEL DU SIGNATAIRE

... 3

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice MarieGuyart, 30 ième étage
675, Boul. RenéLévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 19 OCTOBRE

- 3 -

Téléphone: (418) 5213911
Télécopieur: (418) 6434143
Courriel: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

OBJET DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

en fiche parague nous ne voyez plus là pour l'installer
les déchets. Ce seront les autres dans quelques décennies
qui en payeront les conséquences.

M. le ministre, nous voyez bien que votre projet
d'agrandissement n'a pas de bon sens pour les citoyens
Et surtout on ne passe pas une telle loi de force.

Mega sites - mega villes envies et contre la population
et mega quoi après?

DATE

19 oct 2001

SIGNATURE

Guy Veinier

Monsieur André Boisclair
Conseiller du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice MarieGuyart, 30^{ème} étage
675, Boul. RenéLévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 19 OCTOBRE

Téléphone: (418) 5213911

Télécopieur: (418) 6434143

Courriel: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

OBJET DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

**ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.**

Monsieur le Ministre,

Je veux vous faire connaître un des points
les inquiétants parmi les nombreux autres trouvés
dans l'analyse d'impact.

Pour la phase I, au tableau 4.1 "Estimation des
quantités de broage généré":

En 1995 = 0

En 2023, il y en aura 13,084 m³/h et on dit
qu'il prendra 25 ans pour diminuer de la moitié et
une autre 25 ans pour que la quantité soit négligeable.
Tout ce broage qui s'en va dans l'atmosphère auquel
sont les citoyens seront exposés durant 75 ans!

Selon les informateurs de la saisie d'infor-
mation du Baps (19 sept 2001), il n'y a aucun danger
ni pour la santé, ni pour la nappe phréatique, ni
pour brimer la qualité de vie??? Et ici, je ne men-
tionne qu'un point sur les inconvénients et les
possibilités de danger qu'engendrant l'agrandissement
du site!

Selon votre propre avant projet de loi de 1998

D. 19 oct.

SIGNATURE Thérèse Bouchard

... 2

ADRESSE DU SIGNATAIRE

NO. TEL. DU SIGNATAIRE

Page 2-2

Monsieur André Boisclair
 Cabinet du ministre
 Ministère de l'Environnement
 Edifice MarieGuyart, 30^{ème} étage
 675, Boul. RenéLévesque Est
 Québec (Québec)
 G1R 5V7

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 19 OCTOBRE

- 2 -

Téléphone: (418) 5213911
 Télécopieur: (418) 6434143
 Courriel: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

OBJET DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGIE
 INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

**ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
 PAR LE PROJET.**

chaque MRC devrait voir à ses propres déchets et
 qu'il est question d'un droit de regard pour les
 régions.

Je ne comprends pas qu'il nous faille ramas-
 ser les déchets de cette immense portion de la province
 c.-à-d. de l'Outaouais, des Laurentides jusqu'à Gaudreuil-
 Soudan et qui semble vouloir comprendre Laval et
 Montréal!

La belle province est en train de devenir avec nos
 mega-projets, un lieu où on ne peut pas bien vivre.
 On se sentira des étrangers qui n'auront même plus droit
 de parole sur son propre territoire.

J'espère Messieurs le Ministre que vous et
 votre gouvernement sauront "ECOUTER" cette fois-ci
 la voix du peuple qui vous dit: "on n'en veut plus de
 vos mega-projets, des lois imposées malgré notre vo-
 lonté et que vous oublierez votre mega site d'enfouisse-
 ment Argenteuil/Deux-montagnes.

DATE 19 octobre 2001

SIGNATURE

Thérèse Brassette

ETUDE D'IMPACT POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SITE DE DECHET

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil - Deux-Montagnes
RIADM

Argenteuil - Deux-Mont.

6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30^{ième} étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

M. LE MINISTRE

NOTRE LIBERTÉ D'EXPRESSION AU QUÉBEC A TELLE VRAIMENT UN IMPACT
L'AUGMENTATION DE DECHET DE 300 000 A 500 000 PAR ANNÉE,
LA CIRCULATION LOURDE VA AUGMENTER (DÉJÀ TRÈS LOURDE MAINTENANT)
ALLEZ PASSER UNE JOURNÉE ET CONSTATER QUE LE CHEMIN DES SOURCES
DU LUNDI AU SAMEDI EST UN TRAFFIC CONSTANT. ARRETEZ DE
FAIRE DES ETUDES POUR TOUT ET UTILISER VOTRE LOGIQUE
QUI VA EN PROFITER DE CELA ?? (VOUS LE SAVEZ MIEUX QUE MOI)
COMMENT SE PEUT-IL QUE DANS UNE VILLE QUI FAVORISE ET PRATIQUE
LE RECYCLAGE, NOUS AYONS UNE AUGMENTATION DE 200 000 TONNES PAR ANNÉE
NOUS NE VOULONS PAS RECUEILLIR LES DECHETS ET
SES INCONVENIENTS POUR LES AUTRES MUNICIPALITÉS.
POURQUOI AGRANDIR NOUS AVONS FAIT NOTRE FAUT. NOUS
AVONS UNE BELLE MARQUE PHRÉTIQUE, UTILISÉ PAR DANONE
POURQUOI LA RUINER ? C'EST CE QUI VA ARRIVER.
LE VOULEZ-VOUS VRAIMENT

19 oct - 2001

DATE

Paulette Pélletier

SIGNATURE

Douglas Moorhead

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

Je suis très préoccupé par les risques suivants:

- Pollution et contamination de la nappe d'eau souterraine:
(nappe phréatique unique au Québec). Nous avons
des puits artésiens et des sources à proximité
où nous nous approvisionons, mes voisins et moi.

- Augmentation accrue du trafic de camions non seulement
pour le transport de déchets mais trafic pass-relève de
camions qui sillonnent les routes des campagnes pour sortir l'excès
de terre (argile) augmentant les risques d'accidents. Plusieurs résidents
empruntent quotidiennement ces routes.

- Emission de biogaz compromettant notre qualité de vie
et l'avenir de nos enfants. Risque pour la santé à long terme.

- Odeurs nauséabondes (obligation souvent de fermer les
fenêtres la nuit, l'été). [Quand je parle de ma ferme, sur le chemin
Brown's Gore (à 1 km du site) on me dit : "Oui, on ça puait avec le dépôt
que j'avais - vous savez de la dévaluation de nos résidences?
n'est pas une utopie mais bien une réalité - que l'on vit."]
12 oct. 2001

DATE

SIGNATURE

Les études devraient être faites par des firmes impartiales qui n'ont
aucun lien politique ou financier avec les Municipalités ou les administrateurs
de la Régie. Les résultats sont biaisés. L'impact pour les générations futures
sur l'eau et l'air est préoccupant. Beaucoup de personnes sont alarmées.

(verso)

Revenons des conséquences d'un tel aggrandissement
et ne pourrions ^{pas tout} nous en rapporter à ce fait
sans constater les dangers que la population courre.
J.V.P. en tenir compte.

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074



LAVERY, DE BILLY

AVOCATS

Michel Yergeau

Ligne Directe : (514) 877-2911

Adresse électronique : myergeau@lavery-db.ca

Montréal, le mercredi, 3 octobre 2001

PAR TÉLÉCOPIEUR

L'honorable André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec QC G1R 5V7

Objet: Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Projet d'agrandissement du LES de Lachute

Monsieur le ministre,

Le soussigné s'adresse à vous à titre de conseiller juridique et de procureur de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachute.

La présente a pour objet de vous demander officiellement, au nom de la Régie intermunicipale, de bien vouloir confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat de tenir une audience publique relativement au projet en rubrique et de vous faire rapport de ses conclusions et de son analyse.

L'intérêt de la Régie intermunicipale à ce propos est évident puisque c'est elle qui agit à titre d'initiateur du projet au sens de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. A ce titre, la Régie intermunicipale est soucieuse de s'assurer que son projet soit bien compris du public et acceptable au plan environnemental, cette dernière dimension incluant non seulement le milieu bio-physique mais aussi le milieu social et économique. Or, la loi prévoit qu'il appartient au BAPE de faire telle analyse et de vous transmettre ses conclusions. La Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes entend donc collaborer avec le Bureau aussi étroitement que possible pour que les audiences publiques se déroulent dans le meilleur climat et de la façon la plus fructueuse possible.

Montréal
Bureau 4000
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec)
H3B 4M4
Téléphone : (514) 871-1522
Télécopieur : (514) 871-8977

Québec
Bureau 500
925, chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
G1S 1C1
Téléphone : (418) 688-5000
Télécopieur : (418) 688-3458

Laval
Bureau 500
3080, boul. La Concorde
Laval (Québec)
H7T 2A5
Téléphone : (450) 978-8100
Télécopieur : (450) 978-8111

Ottawa
Bureau 1810
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
Téléphone : (613) 294-4936
Télécopieur : (613) 594-8783

Site Internet
www.laverydebilly.com

LAVERY, DE BILLY

- 2 -

La Régie intermunicipale est aussi consciente que les citoyens vivant dans l'entourage du lieu d'enfouissement sanitaire sont directement intéressés par le projet d'agrandissement et ne manqueront pas de suivre assidûment les audiences du BAPE. Dans ce contexte, vaut mieux disposer immédiatement de cette étape qu'est la demande d'audience publique de façon à ce que tous et toutes puissent se concentrer sur leur participation à celle-ci au gré de leur intérêt.

De plus, la Régie intermunicipale est un organisme qui offre des services à la collectivité et qui répond à cette dernière. Ce seul motif suffirait à justifier l'intérêt de la Régie intermunicipale à ce que des audiences publiques se tiennent relativement au projet d'agrandissement.

Enfin, nous soulignons que l'Assemblée Nationale, à l'article 10 de la *Loi concernant l'annexion d'un territoire à celui de la Ville de Lachute*, a déjà prévu que la Régie intermunicipale sera tenue de transmettre une proposition à toute personne intéressée «dans les quatre-vingt-dix jours suivant l'entrée en vigueur du décret faisant suite aux auditions publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement». Nous en concluons, que l'Assemblée Nationale a déjà pris pour acquis qu'il y aurait de telles audiences publiques dans le dossier en rubrique.

Bref, la Régie Intermunicipale souhaite soumettre son projet d'agrandissement du LES qu'elle exploite à Lachute à l'examen du public et à l'analyse du BAPE et vous demande en conséquence de déclencher dès maintenant des audiences à ce propos.

Vous remerciant à l'avance de votre attention, nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre considération distinguée.

LAVERY, DE BILLY

Michel Yergeau

MY/11

cc: Mme Linda Tapin
M. André Harvey
Mme Johanne Loyer

00000418MVA016501068.003Noiacti031601.doc

Le ministre de l'Environnement
et leader adjoint du gouvernement

Québec, le 4 octobre 2001

Monsieur Pierre Gionet
Directeur général
Régie intermunicipale Argenteuil
Deux-Montagnes
651, chemin Félix-Touchette
Lachute (Québec) J8H 2C5

Monsieur,

J'ai reçu votre demande d'audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil – Deux-Montagnes par la Régie intermunicipale d'Argenteuil – Deux-Montagnes.

Après examen de cette demande, j'ai donné mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience. Je vous invite donc à communiquer avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin de déterminer les modalités de votre participation à cette audience.

Le mandat du Bureau débutera le 29 octobre 2001.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



André Boisclair

c.c. M. André Harvey, président du BAPE



Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : ministre@menv.gouv.qc.ca

500, boulevard René-Lévesque Ouest
7^e étage, bureau 710
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : (514) 873-7860
Télécopieur : (514) 873-2413



160

Lieu d'enfouissement sanitaire dans
municipalité Argenteuil - Deux-Montg,
RIADM
Argent. - Deux-Mont. 6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone: (418) 521-3911
Télécopieur: (418) 643-4143
Courriel: cab_ministre@menv.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
16 OCT. 2001
CABINET DU MINISTRE
RÉF.: _____

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

St. André d'Argenteuil

le 14 Oct. 2001

M. André Boisclair,

La présente est pour vous demander
une audience publique concernant le projet
d'agrandissement du site d'enfouissement
de la M.R.C. d'Arg. Deux-Montagnes. Depuis
de nombreuses années nous subissons les
odeurs nauséabondes dégagées du site & le
transport par des véhicules venant de partout
d'autre de la province & de tous les désagréments
qui en découlent. Je suis 160 kms par jour
pour aller travailler, j'aimerais bien à mon
retour profiter de mon environnement, que
m'importe les odeurs de fumier, ce n'est que
passager, mais les odeurs émanant du site
& la circulation lourde à toute heure du
jour & de la nuit empourcent mon existence

DATE

le 14 octobre 2001

SIGNATURE

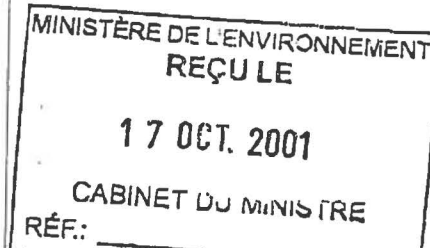
Monique REMILLARD

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Bâtiment Marie-Guyart, 30^e étage
175, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 17 OCTOBRE



Téléphone: (418) 5313911

Télécopieur: (418) 6434143

Courriel: cab.milolite@mqn.gouv.qc.ca

OBJET DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

En tant que citoyen de Saint-Hermas et demeu-
rant près du site d'enfouissement je m'inter-
roge sur plusieurs points.
Les deux nuisances qui affectent
notre qualité de vie:
Les émissions de gaz est si dangereux pour
notre santé à long terme.
Le risque d'eau pluviale s'écouler
continuellement avec des déchets après plusieurs
années.
Les tracts lourds qui détériorent nos routes et
laissent des poussières qui affectent notre envi-
ronnement et nous empêchent d'avoir la tranqui-
lité dans notre petit village.
La dévaluation de nos propriétés qui nous absor-
ber ses pertes.
Tout ces problèmes nuisent à notre santé morale
et physique.

DATE 16/10/01

SIGNATURE Martial Richer

Mirabel, le 15 octobre 2001

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec, (Québec)
G1R 5V7

Monsieur,

SOS - Déchets Le groupe d'enviro-action sollicite la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

L'organisme SOS - Déchets fut créé lors d'une assemblée de 150 citoyens de Mirabel et Saint-André. Sa mission consiste à protéger et veiller à la qualité de vie et à la santé physique, morale et économique des citoyens(ennes) face aux problèmes générés par le site d'enfouissement de déchets de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

Voici les motifs pour notre demande:

- La demande d'agrandissement n'est pas justifiée et acceptable. Elle ne répond pas à un besoin réel d'enfouissement des matières résiduelles des MRC d'Argenteuil et Deux-Montagnes. Le projet s'articule seulement autour de la rentabilité de l'élimination au détriment de la politique qui vise à diminuer les quantités de résidus à enfouir.
- La demande d'agrandissement est axée sur l'importation de matières résiduelles d'autres MRC qui n'ont pas adoptées un plan de gestion et des prévisions de réduction des matières résiduelles comme le prévoit la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ces critères doivent précéder la réalisation du projet d'agrandissement.
- Après consultation des nombreux avis d'infraction sérieuses aux normes ou critères du ministère de l'environnement émis par le MENV, il nous apparaît évident que d'autoriser l'agrandissement du LES de Lachute et l'enfouissement de 9 288 500 t de déchets causera des torts irréparables à notre environnement. Si le promoteur n'arrive pas à gérer actuellement le site selon les normes, comment lui faire confiance pour les prochains 20 ans?
- Nous trouvons inacceptable la zone d'étude d'impact. Elle ne respecte pas la directive du MENV sur l'évaluation environnementale (document PR-2) à la page 3 article 2.1 qui stipule: "*Compte tenu de la solution retenue et des contraintes majeures sur les plans environnementaux et techno-économiques, l'initiateur doit*

identifier une zone d'étude et en justifier les limites. Cette zone doit être d'une dimension suffisamment grande pour permettre de cerner tant les effets directs qu'indirects du projet, c'est-à-dire ceux reliés à la cueillette et au transport des déchets (origine, destination) et ceux reliés à l'agrandissement du L.E.S. proprement dit et à son exploitation. Le rayon d'étude de 2 kilomètres est insuffisant, injustifié et ne rencontre pas cette directive. L'étude ne tient pas compte des lourds impacts actuels sur la communauté la plus rapprochée et la plus touchée du village de St-Hermas de Mirabel. Ces nuisances causées par le site actuel apportent une diminution importante de la qualité de vie des citoyens et impactent leur santé physique et morale. Ces impacts sont:

- les fortes odeurs de biogaz. Les odeurs sont intense au point où plusieurs citoyens du village doivent débrancher leur échangeur d'air.
 - la circulation lourde. 80 à 90% des camions circulant dans le village et aux alentours sont des camions de déchets ou d'argile provenant du site. Nos routes n'ont pas été conçues pour un tel achalandage de camions lourds et ceci pose de sérieux problèmes de sécurité pour les citoyens qui empruntent ces routes quotidiennement et pour leurs enfants qui circulent dans le village. Le bruit généré par ces poids lourds est insupportable.
 - La dévaluation de nos propriétés.
- Nous nous opposons vivement au projet de la RIADM d'enfouir 9 288 500 t de déchets sur l'une des plus belle nappe aquifère du Québec. Il est absolument illogique et absurde de s'entêter à y enfouir des déchets et ainsi mettre en péril cette ressource essentielle. Il faut prévenir et écarter tout risque de contamination de ce trésor national. C'est justement pour cette raison que le RÈGLEMENT SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, (loi sur la qualité de l'environnement (L. R. Q. , c. Q-2 a.56 et 57; 1999, c.36, 40, 43, 75 et 76; 2000, c.34) interdit selon l'article 14 "*L'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique sur un terrain en dessous duquel se trouve une nappe libre ayant un potentiel aquifère élevé*".

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nous sentiments dévouées.

Le président du comité,

Roger Labelle

Le comité SOS - Déchets

Mirabel, le 15 octobre 2001

Monsieur André Boisclair

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec, (Québec)
G1R 5V7

160

CR3

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM
Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074

Mirabel, le 15 octobre 2001

Monsieur le Ministre,

Je suis résident de Mirabel et j'habite au cœur du pittoresque village de St-Hermas qui est situé à 2.4 kilomètres du site d'enfouissement de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes. La qualité de vie et la sécurité de notre famille est lourdement impactée par les nuisances du site d'enfouissement de la RIADM.

Je sollicite la tenue d'une audience publique pour les motifs suivants:

- L'étude d'impact ne prend pas en considération le village de St-Hermas. Malgré les impacts autant biophysiques qu'humains sur notre village, le promoteur l'écarte de son étude. Ceci est inadmissible. Le site grandira d'un kilomètre en direction de St-Hermas et les impacts seront encore plus lourds pour notre communauté.
- Le trafic lourd de camions de déchets et d'argile est devenu insupportable et mets en péril notre sécurité. Par l'agrandissement de son site d'enfouissement, le promoteur désire doubler le tonnage de déchets par année. Ceci signifie une augmentation du double de camions sur nos routes. Ceci est inacceptable!
- Les odeurs de biogaz sont intolérable et diminuent grandement la qualité de vie à laquelle nous avons droit. Je suis inquiet pour ma santé et celle de ma famille. La possible dévaluation de ma propriété à cause de ces nuisances m'inquiète également.
- Ayant consulté l'étude d'impact, je n'ai pas trouvé de justification suffisante pour accorder l'agrandissement du site d'enfouissement. Le promoteur semble plutôt attiré par l'appât du gain. La seule justification semble être la rentabilité du site.
- Je suis en désaccord avec l'idée d'enfouir 10, 000, 000 t de déchets une si précieuse et si grande nappe d'eau souterraine. Il existe à mon avis des risques de contamination.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Roger Labelle

160

CR3

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. — Deux-Mont. 6212-03-074

A/S Mme Anne-Marie Salin

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Bâtiment Marie-Guyart, 30^{ème} étage
675, Roul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@meuv.gouv.qc.ca

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ PAR LE PROJET.

Syndicat des Lase Argentiniel-Ind.

- les plaintes
- Responsabilité des gens d'ailleurs
- Lagération de déchets (Recyclage, transformations)
- Contamination de la nappe d'eau de surface & de la nappe phréatique.

16 October 2001
DATE

DATE

Sec. Wissell R. Lemay
SIGNATURE

SİGÂTÜRİ



VILLE DE LACHUTE

380, rue Principale, Lachute Qc. J8H 1Y2
Téléphone : (450) 562-3781 • Télécopieur : (450) 562-1431

160

CR3

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074

Le 16 octobre 2001

Monsieur André Boisclair,
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet: Demande d'audience publique concernant le projet d'agrandissement de la
Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes

Monsieur le Ministre,

Veuillez trouver ci-inclus copie de la résolution numéro 337-10-2001 adoptée à la
séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Lachute, tenue le 15 octobre 2001.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Isabelle Grenier, avocate
Greffière et directrice générale adjointe

/jc

p.j.



Extrait du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de Ville de Lachute tenue le 15 octobre 2001, et à laquelle étaient présents son honneur le maire Monsieur Daniel Mayer, Messieurs les conseillers Jeannot Charlebois, Paul Cleary, André Gauthier, Guy Léger et Denis Richer, formant le quorum du Conseil, sous la présidence du maire.

6. Demande d'audience publique concernant le projet d'agrandissement de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que le Ministre de l'Environnement a rendu public l'étude d'impact du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes situé sur le territoire de la Ville de Lachute et qu'une période de consultation publique est en cours à ce sujet;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 de la Loi 225 de l'an 2000 intitulée *Loi concernant l'annexion d'un territoire à celui de la Ville de Lachute* qui stipule notamment que «Dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur du décret faisant suite aux auditions publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur l'agrandissement du lieu d'élimination des matières résiduelles de la Régie intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes, et après consultation de la ville de Lachute et des personnes intéressées du territoire décrit à l'annexe, la Régie transmet à chaque personne intéressée une proposition visant à compenser ou à atténuer les inconvénients qui lui sont occasionnés, le cas échéant, par l'exploitation des installations de la Régie.»;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Lachute et des citoyens du secteur que la demande d'agrandissement fasse l'objet d'audiences publiques afin de mieux connaître la nature et l'importance des avantages et inconvénients occasionnés par le projet;

En conséquence; il est:

337-10-2001

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Paul Cleary
et résolu

Que le conseil municipal de la Ville de Lachute requiert du Ministre de l'Environnement la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes situé sur le territoire municipal et autorise le dépôt d'un mémoire dans le cadre de ces audiences.

-Adopté

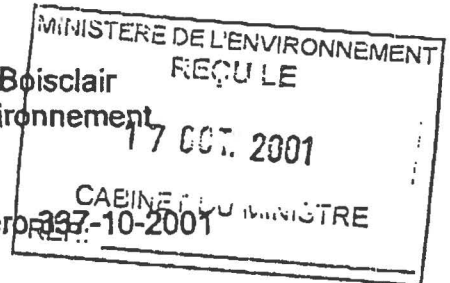
VILLE DE LACHUTE
COPIE CONFORME

Isabelle Grenier, avocate
Greffière et directrice générale adjointe



Ville de Lachute
380 rue Principale
Lachute Qc J8G 1V2

DATE: 17 octobre 2001
DESTINATAIRE: Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
TÉLÉPHONE: 418-521-3911
TÉLÉCOPIEUR: 418-643-4143
OBJET: Résolution numéro 337-10-2001



EXPÉDITRICE: Isabelle Grenier, avocate, greffière et d.g.a.
TÉLÉCOPIEUR: 450-562-1431
TÉLÉPHONE: 450-562-3781 poste 213
NOMBRE DE PAGE(S): 2 (INCLUANT CELLE-CI)
OPÉRATRICE:

☐ Urgent ☐ Pour avis ☐ Commentaires ☐ Réponse ☐ Confidentiel

MESSAGE :

Objet: Projet d'agrandissement de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes

La Ville de Lachute souhaite être considérée comme requérante aux fins de la tenue d'audiences publiques que le ministère voudra bien requérir du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet mentionné en exergue.

La Ville est intéressée à la tenue des audiences afin que les dispositions de l'article 10 de la loi 225 de l'an 2000 puissent s'appliquer en obtenant toutes les informations pertinentes au projet d'agrandissement de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes qui est située sur son territoire.

En conséquence, vous trouverez ci-joint copie de la résolution numéro 337-10-2001 adoptée à la séance spéciale tenue le 15 octobre 2001, dont copie vous a été acheminée en date du 16 octobre 2001.

Merci et bonne journée!

Isabelle Grenier, avocate
Greffière et directrice générale adjointe



Extrait du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de Ville de Lachute tenue le 15 octobre 2001, et à laquelle étaient présents son honneur le maire Monsieur Daniel Mayer, Messieurs les conseillers Jeannot Charlebois, Paul Cleary, André Gauthier, Guy Léger et Denis Richer, formant le quorum du Conseil, sous la présidence du maire.

6. Demande d'audience publique concernant le projet d'agrandissement de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que le Ministre de l'Environnement a rendu public l'étude d'impact du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes situé sur le territoire de la Ville de Lachute et qu'une période de consultation publique est en cours à ce sujet;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 de la Loi 225 de l'an 2000 intitulée *Loi concernant l'annexion d'un territoire à celui de la Ville de Lachute* qui stipule notamment que «Dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur du décret faisant suite aux auditions publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur l'agrandissement du lieu d'élimination des matières résiduelles de la Régie intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes, et après consultation de la ville de Lachute et des personnes intéressées du territoire décrit à l'annexe, la Régie transmet à chaque personne intéressée une proposition visant à compenser ou à atténuer les inconvénients qui lui sont occasionnés, le cas échéant, par l'exploitation des installations de la Régie.»;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Lachute et des citoyens du secteur que la demande d'agrandissement fasse l'objet d'audiences publiques afin de mieux connaître la nature et l'importance des avantages et inconvénients occasionnés par le projet;

En conséquence; il est:

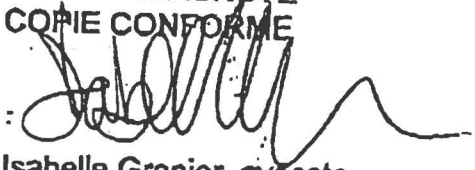
337-10-2001

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Paul Cleary
et résolu

Que le conseil municipal de la Ville de Lachute requiert du Ministre de l'Environnement la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes situé sur le territoire municipal et autorise le dépôt d'un mémoire dans le cadre de ces audiences.

-Adopté

VILLE DE LACHUTE
COPIE CONFORME


Isabelle Grenier, avocate
Greffière et directrice générale adjointe

c.c. Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Ministère de l'Environnement
Monsieur Gilles Gaudet, directeur du service de l'urbanisme et assistant-greffier
Madame Marielle Bélanger, directrice



Service du greffe

160

CR3

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074

Le 26 septembre 2001,

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT
Centre de documentation
500, boul. René-Lévesque, bureau 7.300
C.P. 23
Montréal (Québec) - H2Z 1W7

OBJET : Demande concernant la tenue d'audience publique relativement à
l'étude d'impact (phase II) de la Régie intermunicipale
d'Argenteuil-Deux-Montagnes.
N^o réf.: X4 215

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons une copie certifiée conforme de la résolution numéro 646-09-2001, adoptée par le Conseil municipal de la municipalité lors de la séance régulière du 24 septembre 2001, et par laquelle ce dernier demande au ministère de l'Environnement du Québec la tenue d'audience publique concernant l'étude d'impact (phase II) de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes afin que toute la lumière soit faite sur les conséquences relatives à l'agrandissement du site d'enfouissement d'Argenteuil-Deux-Montagnes.

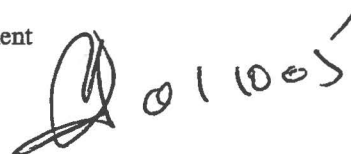
Nous comptons sur votre collaboration dans le présent dossier, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, à nos distinguées salutations.

La greffière,


Me Suzanne Mireault, LL.B., o.m.a.

SM/sl
p.j.

c.c. M. Robert Roy, directeur du Service de l'environnement





Service du greffe

Le 26 septembre 2001,

Monsieur André Boisclair, ministre
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
Édifce Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) - G1R 5V7

OBJET : Demande concernant la tenue d'audience publique relativement à l'étude d'impact (phase II) de la Régie intermunicipale d'Argenteuil-Deux-Montagnes.
N^o réf.: X4 215

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous vous transmettons une copie certifiée conforme de la résolution numéro 646-09-2001, adoptée par le Conseil municipal de la municipalité lors de la séance régulière du 24 septembre 2001, et par laquelle ce dernier vous demande la tenue d'audience publique concernant l'étude d'impact (phase II) de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes afin que toute la lumière soit faite sur les conséquences relatives à l'agrandissement du site d'enfouissement d'Argenteuil-Deux-Montagnes.

Nous comptons sur votre collaboration dans le présent dossier, et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, à nos distinguées salutations.

La greffière,

Me Suzanne Mireault, LL.B., o.m.a.

SM/sl
p.j.

c.c. M. Robert Roy, directeur du Service de l'environnement
M. David Whissell, député du comté d'Argenteuil
Mme Hélène Robert, député du comté de Deux-Montagnes
Bureaux d'audiences publiques sur l'environnement (Montréal et Québec)

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Mario-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

160

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes
RIADM

Argent. – Deux-Mont.

6212-03-074

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

REÇU LE

17 OCT. 2001

CABINET DU MINISTRE

RÉF.:

ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

M. le Ministre,

^{au sujet}
J'ai une grosse inquiétude du site d'enfouissement
d'Argenteuil face à la nappe souterraine et
de l'eau qui est prise à proximité. Je suis
un producteur de lait et le ministère de l'environnement
nous demandent de se conformer face aux eaux
souterraines et de se responsabiliser. Quand
je vois pas loin de chez moi le site
d'enfouissement qui signale les contacts dans
le but de grossir de beaucoup le site, je
me demande quel héritage je vais laisser
à mes enfants, je me demande si le
ministère de l'environnement a deux poids,
deux mesures, en attendant que nous prenions
des bonnes décisions face à l'agrandissement
du site d'enfouissement d'Argenteuil.

17 octobre 2001

DATE

Kerue Mauthier

SIGNATURE

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

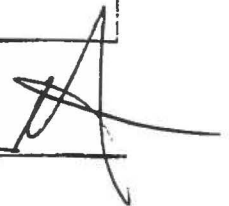
ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.

Demande d'audience publique : Projet d'agrandissement
du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil / Deux-
Montagnes par la RIADM. Étant résident de St-André
d'Argenteuil, j'aimerais avoir plus de détails sur le vo-
lume annuel de déchets prévu. Je perçois de l'ambi-
guïté à ce niveau puisque dans un premier temps,
on nous parle que l'agrandissement va avoir une durée
de vie estimée à 40 ans avec un volume de $357\,250\text{ m}^3$,
et en un 2^e temps, dans l'étude d'impact de la phase II
fait par SNC Lavalin, on parle que la durée de vie
peut varier de 31 à 15 ans et d'un volume de
300 000 tonnes en laissant entrevoir peut-être 500 000 t.

17 octobre, 2001
DATE



SIGNATURE



St-Jérôme, le 17 octobre 2001

M. André Boisclair
Ministre
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque, Est, 30^{ième} étage
Québec (Qc) G1R 5V7

Objet : Projet d'agrandissement du LES Argenteuil-Deux-Montagnes
Demande d'audiences publiques

Monsieur le ministre,

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) estime que le projet ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une évaluation publique rigoureuse et approfondie. Ce projet soulève, en effet, toute une série d'enjeux, d'une dimension tant provinciale que régionale, qui ont d'ailleurs déjà été identifiés, pour la plupart, dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Un *Plan* qui vise, entre autres, la planification de la gestion des matières résiduelles à l'échelle des MRC, l'utilisation des matières résiduelles à titre de ressources et le renforcement de la sécurité des activités d'élimination.

Dans cette perspective, nous apprécierions que la commission du BAPE, si elle est créée, attache une attention particulière aux questions suivantes :

- La reconnaissance de l'avis de projet

L'avis de projet, soumis par le promoteur, date de près de vingt ans. Est-il normal qu'il ait été jugé recevable ?

- Les mécanismes de consultation sur l'élaboration et le suivi des plans de gestion

L'élaboration du *Plan de gestion* a été confiée à la Régie intermunicipale. Bien qu'elle en ait certainement la compétence technique, est-il souhaitable que ce mandat soit confié, par la MRC, exclusivement à la Régie, qui se trouve, de part ce mandat et ses activités, juge et partie ? Une situation qui pourrait éventuellement être atténuée par un mécanisme de consultation publique approprié. Or, aucun ne semble prévu.

- La cohérence entre la fonction première du LES et l'objectif de régionalisation

Le rôle fondamental du LES en question est-il ou doit-il être de satisfaire les besoins locaux ou doit-il avoir une fonction plus étendue ? Le projet est-il, en particulier, cohérent avec la politique de régionalisation ?

- L'économie de la gestion des matières résiduelles

Cette question nécessite, à notre avis, une profonde réflexion et ce à deux niveaux.

D'abord, une politique qui favorise l'agrandissement des sites, ce qui augmente l'offre et exerce une pression à la baisse sur les prix, est-elle compatible avec une politique des 3 R, dont l'application comporte un prix de revient supérieur à la solution concurrente, soit l'enfouissement ?

Ensuite, est-il raisonnable et logique, d'encourager la spirale dite de la saucisse Hygrade en permettant l'agrandissement de sites et le maintien de coûts d'enfouissement inférieurs à ceux que l'on retrouve dans les États et les provinces voisines ? En un mot, est-il souhaitable et, surtout, compatible avec les objectifs du *Plan* d'investir pour augmenter la capacité d'enfouissement, ce qui oblige à attirer des clients de plus en plus éloignés pour rentabiliser l'opération ; et, à terme, devoir à agrandir le site pour faire face à une réduction de la capacité d'enfouissement, en grande partie due au maintien de prix très bas ?

- L'analyse coûts-bénéfices

L'étude d'impacts, réalisée par un consultant de longue date du promoteur, ne fait pas état d'importants coûts directs et indirects, inhérents à l'opération du site et à son agrandissement. D'abord, les coûts de transports sur des distances très importantes pour acheminer les déchets vers le site et les coûts reliés au retour des camions vers leur destination d'origine. Cette opération comporte des coûts majeurs de détérioration des routes, de pollution atmosphérique, de dangers et de nuisances diverses. Ces coûts sociaux ne sont comptabilisés nulle part bien qu'ils soient défrayés par les contribuables québécois.

Par, ailleurs, le promoteur procède, depuis au moins 1997, à une opération d'excavation majeure qui l'oblige à se départir de quantités faramineuses de glaise et à la transporter à divers endroits de la région dans un rayon d'au moins 50 km. Cette opération cause, en particulier, une détérioration majeure et massive des routes environnantes dont l'entretien, est, pour la plupart, à la charge des municipalités comprises dans les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Mirabel, des municipalités qui sont, à l'exception de celle de Mirabel, propriétaires du LES. Les contribuables de ces MRC absorbent le coût de réfection presque continu de la chaussée. Cette situation incongrue et coûteuse doit, à notre avis, être scrutée attentivement par la Commission. Nous estimons que le promoteur devrait, entre autres, fournir à la Commission une ventilation historique complète du tonnage de glaise enlevée, du nombre de camions chargés, du kilométrage total inhérent au transport et à la disposition de la glaise. Le MTQ, les municipalités et MRC impliquées devraient, pour leur part, fournir les coûts historiques globaux ainsi que les prévisions sur les 20 prochaines années des dépenses d'entretien routier supplémentaires, inhérentes à l'exploitation du site.

- Les impacts sur le milieu physique et humain

La direction régionale du ministère de l'Environnement a émis des doutes sur l'imperméabilité des sols et, donc, sur les probabilités d'infiltration. Cette question devrait être examinée attentivement. De plus, les nuisances comme les senteurs, les oiseaux, la pollution sonore reliée aux opérations de transport, en particulier, devraient être approfondies.

Toutes ces considérations et bien d'autres justifient, à notre avis, un examen approfondi de la demande du promoteur.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Jacques Ruelland,

Président du Conseil

Monsieur André Bolsclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30^{ème} étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
GIR 5V7

POSTER A CETTE ADRESSE AVANT LE 19 OCTOBRE

Téléphone: (418) 6213911
Télécopieur: (418) 6434143
Courriel: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

OBJET DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

**ON DOIT MENTIONNER LES MOTIFS DE SA DEMANDE ET SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ
PAR LE PROJET.**

Monsieur le Ministre:

Je suis tout à fait contre l'agrandissement du
site d'enfouissement de la RIADM. Présentement, nous sommes
déjà brisés par les odeurs, la circulation des camions la
poussière. Que dire des tonnes de déchets qui seront
déversés sur la plus belle rive d'eau de la province.

Il y a une odeur de gaz qui se répandra
dans l'air que nous respirons.

Nous sommes pénalisés par le
plan humain, naturel et social.

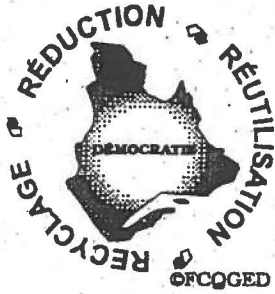
Monsieur le ministre, assez c'est assez.
Vous et votre gouvernement devriez comprendre
que c'est bien trop énorme et écarter la voix
des plus affectés par l'agrandissement du
site.

DATE

16-10-2001

SIGNATURE

Marque Martine



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Montréal, 19 octobre 2001

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675 boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: Demande d'audiences publiques pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire Argenteuil-Deux-Montagnes, par la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-
Montagnes (RIADM).

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) sollicite la tenue d'une audience publique pour le projet cité en rubrique.

S'il était accepté, le site d'enfouissement de la RIADM deviendrait l'un des plus gros de la province et ses impacts sur son milieu environnant et sur l'ensemble de la gestion des déchets au Québec seraient loin d'être négligeables. De plus, les plans de gestion des matières résiduelles par la MRC hôte ou les MRC visées dans l'étude d'impacts n'ayant pas été adoptés, il serait approprié qu'une consultation publique sur ce projet ait lieu avant; l'implantation d'infrastructures d'élimination devant être arrimée avec les plans de gestion et non l'inverse.

Certains points nous préoccupent davantage, notamment :

- Le recours à l'importation de déchets
- La quantité de déchets à éliminer souhaitée par la RIADM (1/2 million de tonnes)
- La production éventuelle d'énergie avec les biogaz
- La contamination possible d'une des plus importantes nappes d'eau du Québec

Veuillez agréer, monsieur Boisclair, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Karel Ménard
directeur-général

FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org